HARMONISEZ VOTRE SANTÉ ET VOTRE ESPRIT VIVEZ DANS LA JOIE, LA VITALITÉ ET LA LONGÉVITÉ!

Offre spéciale – Économisez CHF 240.–!

Profitez d'une série de 12 séances à CHF 130.—/séance

au neu de CIII 150/scance
Validité : 4 mois Du au
3 TRAITEMENTS INCLUE :ACUPUNCTURE, LAMPE CHAUFFANTE
ET AURICULOTHÉRAPIE
NE SONT PAS INCLUS:
TUINA-MASSAGE (CHF 30.– POUR 5 À 8 MINUTES)
ET AUTRES TRAITEMENTS
VOTRE THÉRAPEUTE : MME DONGHUA CORDONIER
DIPLÔMÉE EN MÉDECINE CHINOISE (CHINE)
TITULAIRE D'UN DIPLÔME FÉDÉRAL DE THÉRAPEUTE (SUISSE)
PLUS DE 15 ANS D'EXPÉRIENCE
MEMBRE RME ET ASCA
♦ Remboursement :
Tous les traitements sont reconnus et remboursés par les assurances complémentaires. Les règlements pour les traitements d'acupuncture et autres soins du Rhône Médecine Chinoise (voir document ci-joint) font foi.
Prénom :
Nom:
Date :
Signature :

Règlement pour les traitements d'acupuncture et autres soins de RHÔNE MEDECINE CHINOISE

1. Engagement du patient / de la patiente

Dans le but d'améliorer sa santé et de suivre sérieusement le traitement, le patient/la patiente mentionné(e) ci-dessus s'engage à commencer une première série de 12 séances d'acupuncture et autres soins au sein du Rhône Médecine Chinoise et à régler les frais correspondants.

Si nécessaire, il/elle accepte de poursuivre les traitements selon les conditions suivantes :

- a. 12 séances d'acupuncture et autres soins au tarif de CHF
- b. CHF 40.— pour chaque traitement ou ordonnance de phytothérapie (commande effectuée chez *China Herb Lian* et à retirer à la Pharmacie de la Maison de Santé)
- c. Frais d'herbes médicinales (phytothérapie) : selon le coût indiqué par *China Herb Lian*, Wollerau, pour chaque commande.
- 2. Modalités de paiement
- 2.1. Chaque patient(e) doit vérifier auprès de son assurance complémentaire ou de son médecin généraliste s'il est possible d'obtenir une attestation médicale pour le remboursement LAMal.
- 2.2. Les moyens de paiement acceptés sont : Espèce, Twint, Bulletin de versement
- 2.3. Avec l'accord préalable du Rhône Médecine Chinoise, un paiement différé est possible. Le patient/la patiente s'engage alors à respecter le délai de paiement convenu.
- 3. Absence ou annulation

Toute absence à un rendez-vous fixé sans annulation au moins 24 heures à l'avance sera facturée CHF 150.—.

4. Retard de paiement

En cas de non-paiement dans les délais impartis, le Rhône Médecine Chinoise se verra dans l'obligation de faire intervenir l'Office des poursuites.

Les frais d'intérêts et d'administration liés à cette procédure seront à la charge du patient/de la patiente.

J'ai lu le présent règlement et l'accepte sans réserve.	
Date :	
Signature :	